

Bagnolet le 11 octobre 2025

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale de notre Syndicat aura lieu le
mardi 18 novembre 2025 de 13h30 à 15h30, à l'annexe
Turbigo en salle de délibération au 1^{er} étage
67 rue Turbigo 75003 Paris

Assemblée Générale délibérant à titre Extraordinaire

- Adoption des nouveaux statuts et règlement Intérieur.

Assemblée Générale délibérant à titre Ordinaire

- Lecture du rapport moral, par Patrick BARBERON Secrétaire Général, vote pour approbation.
- Déterminer les orientations stratégiques à prendre pour l'année à venir.
- Lecture du rapport de la Commission de Contrôle des Comptes 2024.
- Lecture du Bilan, Compte de Résultat et Rapport Financier 2024 par le Trésorier Stéphane BEZIEL, vote pour approbation et quitus au Trésorier.
- Budget prévisionnel 2026, présenté par Stéphane BEZIEL, vote pour approbation.
- Déterminer les cotisations 2026, vote pour approbation.
- Questions diverses.

À l'issue de cette Assemblée Générale Ordinaire se tiendra la réunion du conseil Syndical.

Notre syndicat ne finance ses activités que par vos cotisations, il est donc vital que vous soyez à jour de vos cotisations :

Pour 2025 :	▪	EE/OE/G1 :	52 €
	▪	EQ/OQ1/G2 :	57 €
	▪	GQ/AG/G3 :	75 €
	▪	GHQ/OHQ/G4 :	86 €
	▪	GS/CE/G5 :	120 €
	▪	G6 :	135 €
	▪	G7 :	150 €
	▪	G8 :	200 €

L'UNSA-SNPHLM a besoin du vote de confiance de tous ses adhérents. Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale, deux modes de représentation s'offrent à vous :

- 1) Soit vous votez par correspondance à l'aide du formulaire ci-dessous qui devra être retourné à l'adresse postale suivante :
UNSA-SNPHLM - BP 51022- 53010 Laval cedex.
- 2) Soit par courriel à snphlm@free.fr

Attention, pour être pris en considération, le pouvoir devra être retourné à l'UNSA-SNPHLM – Adresse de correspondance au plus tard le 03 NOVEMBRE 2025.

Conformément à notre règlement intérieur seuls les adhérents à jour de leurs cotisations 2025 encaissées en intégralités au plus tard le 03 NOVEMBRE 2025 pourront participer aux votes et/ou donner une procuration.

Pour l'Assemblée Générale les frais de transports seront remboursés à raison d'un adhérent par section. Les remboursements seront effectués sur la base du mode de transport le plus économique et sous réserve que l'adhérent soit à jour de sa cotisation. Merci de le retourner à l'adresse suivante : **UNSA-SNPHLM - BP 51022- 53010 LAVAL CEDEX**

Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale, deux modes de représentation s'offrent à vous :

- (1) – Soit vous mandatez le Secrétaire Général à l'aide du formulaire ci-dessous. ATTENTION, pour être pris en considération, le pouvoir devra être retourné à l'UNSA-SNPHLM – BP 51022 – 53010 LAVAL CEDEX au plus tard le 03 novembre 2025.
Etant précisé que cela entraîne un vote favorable aux résolutions proposées par le bureau syndical.
- (2) – Soit vous vous faites représenter par un Adhérent à jour de ces cotisations avant le 03 novembre 2025 à l'aide du même formulaire ci-dessous. ATTENTION, pour être pris en considération, le pouvoir devra être retourné à l'UNSA-SNPHLM – BP 51022 – 53010 LAVAL CEDEX au plus tard le 03 novembre 2025.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire administratif
M. CARRERIC

POUVOIR

Je, soussigné(e) : NOM -----

Prénom -----

Travaillant à la Société : -----

Membre adhérent au syndicat, donne **POUVOIR** à : **NOM** -----

Prénom -----

Date

Signature